



Amendements à la NIMP No. 5 2007

Steward: John Hedley





PLAN DE LA PRESENTATION

- Nouveaux termes et définitions:
prévalence (d'un organisme nuisible), niveau de tolérance
- Terme et définition révisés:
Organisme utile [*note du Secrétariat*: erreur de traduction dans le texte proposé – le terme correct est organisme utile et pas organisme bénéfique]
- Suppressions proposées:
autorité, pesticide biologique, lutte biologique classique, introduction (d'un agent de lutte biologique), établissement (d'un agent de lutte biologique), exotique, Permis d'Importation (d'un agent de lutte biologique), micro-organisme, spécificité



NOUVEAUX TERMES ET DEFINITIONS

Prévalence (d'un organisme nuisible)

Proportion d'unités, dans une population de **végétaux**, de **produits végétaux** ou d'autres articles, qui est infestée par un **organisme nuisible** à un moment donné, ou niveau de présence d'un organisme dans une zone à un moment donné, tel qu'il est exprimé par un indice défini ou une plage de valeurs.





Observations:

- La définition couvre trois types de prévalence, toujours à un moment donné:
 - Nombre d'unités de production dans lesquelles un organisme nuisible est présent rapporté à la zone totale soumise à prospection
 - Nombre de végétaux affectés par un organisme nuisible
 - Niveau de présence d'un organisme nuisible dans une zone (indépendamment des végétaux ou des unités)
- Cette définition ne couvre pas la "faible prévalence d'organisme nuisible", qui n'a pas de composante temps
- *Population* est utilisé dans un sens statistique, par exemple une population de végétaux
- La formulation *indice défini ou une plage de valeurs* laisse ouvert la manière dont l'occurrence peut être exprimée (c-à-d quantitative ou qualitative)



Niveau de Tolérance

Prévalence d'un organisme nuisible constituant un seuil de déclenchement de mesures visant à lutter contre cet organisme ou à empêcher sa dissémination ou son introduction

Observations:

- L'utilisation de "niveau de tolérance" a pour but de conserver un usage large pour le terme,
- De même, l'utilisation d'organisme nuisible et de mesures au lieu d'organisme nuisible réglementé et action phytosanitaire a pour but de permettre un usage large du terme
- L'usage de prévalence a pour but de créer un lien entre prévalence et niveau de tolérance





Terme et définition révisés

Organisme utile

Tout organisme utile, directement ou indirectement, pour les végétaux et produits végétaux, y compris les agents de lutte biologique et les insectes stériles.

Observations:

Originellement il était proposé d'inclure les insectes stériles dans la définition de la lutte biologique. Il y avait désaccord avec cette proposition. Cela impliquerait également que la lutte biologique soit plus vaste que l'application des agents de lutte biologique. D'autre part, le terme *lutte biologique* a été supprimé du Glossaire





Suppressions proposées (a)

- autorité – mentionne spécifiquement le “Code” et n’a pas un sens spécifique pour la CIPV
- pesticide biologique – la définition actuelle est hors d’usage et n’a pas un sens spécifique pour la CIPV
- lutte biologique classique, introduction (d’un agent de lutte biologique), établissement (d’un agent de lutte biologique) – Ces définitions étaient utilisées dans la version originale de la NIMP No. 3. Il n’y a aucun besoin de définitions spécifiques en relation avec une NIMP.





Suppressions proposées (b)

- exotique – Le terme n'est plus utilisé dans la NIMP No. 3. Il est recommandé que le terme *non indigène* soit utilisé au lieu d'*exotique* parce que:
 - la définition utilise *écozone* qui a déjà été supprimée du Glossaire
 - le terme cause une confusion en espagnol et en français car *alien* et *exotic* en anglais sont traduits par le même mot (*exotique* – *exotico*)
- La définition fait référence au Code, qui n'existe plus.
- Le comité des normes a recommandé que des énoncés appropriés soient inclus dans le document en préparation sur la terminologie de la CDB pour spécifier qu'*exotique et non indigène* pourraient être considérés comme des synonymes.





Suppressions proposées (c)

- Permis d'importation (d'un agent de lutte biologique) – la définition de *permis d'importation* dans le Glossaire couvre le cas des agents de lutte biologique
- micro-organisme – terme commun qui n'a pas de sens spécifique pour la CIPV
- Spécificité – ce terme était lié à la NIMP No. 3. Le terme s'explique par lui-même et la définition actuelle pourrait causer une confusion



REVUE DE LA PRESENTATION

Il est recommandé:

- que les termes et définitions pour *prévalence* et *niveau de tolérance* soient acceptés,
- ainsi que la révision de la définition d'*organisme utile*
- et que les termes *autorité*, *lutte biologique classique*, *introduction (d'un agent de lutte biologique)*, *établissement (d'un agent de lutte biologique)*, *exotique*, *Permis d'Importation (d'un agent de lutte biologique)*, *micro-organisme*, *spécificité* soient supprimés du Glossaire.

